



Rapport financier

Exercice du 1/01/2020 au 31/12/2020

Conformément à l'article 16 du règlement 99-01, vous retrouverez en annexe au rapport financier de l'association, le bilan, le compte de résultat et l'annexe présenté selon les normes du Plan comptable des associations.

Présentation du bilan

Le bilan établi à la clôture de l'exercice permet de faire état des faits pertinents (article 810-1 du PCG) de l'exercice. Dans une optique de clarté, il est présenté sous forme de tableau. En respect de l'article L.123-15 du Code de commerce, il comporte les références relatives à l'exercice comptable précédent pour permettre toutes les comparaisons nécessaires, ce qui n'était pas possible l'année dernière puisque cet exercice était le premier.

À la clôture de l'exercice, le bilan indique que le budget de l'association s'est élevé à 92 503 € avec un résultat net comptable de -7224 €.

Ce résultat s'explique par la reprise en compte de l'excédent qui aurait du être qualifié en *reports en fonds dédiés* (réserves pour projets non réalisés) à la fin de l'exercice précédent du fait d'une incompréhension entre l'équipe de FINACOOOP et Remix au moment de la clôture des comptes en 2020.

L'association dispose de disponibilités importantes 78 955 correspondant à des produits constatés d'avance, activités échelonnées sur les 2 exercices ou reportées en 2021. Le 3ème tiers correspond aux dettes fournisseurs, fiscales et sociales.

Présentation des résultats d'exploitation

Le compte de résultat liste les charges et les produits de l'association. Il

intègre différentes opérations (normales et courantes) liées à l'exploitation, les opérations financières et lorsque cela a lieu d'être les opérations exceptionnelles (sans lien direct avec l'activité). Comme le stipule le règlement 99-01 la présentation du compte de résultat présente les produits de l'association détaillés et classés en catégories (dons, legs, donations, subventions, cotisations, financements de l'association).

Le volume d'activités (produits) d'un point de vue comptable est de 124 726 €. Les ressources correspondent d'une part aux dons de la FPH : 3 années de soutien structurel et d'autres part aux prestations et interventions de l'association.

En termes de dépenses : 131 949 €, le budget se compose d'une part des charges de personnel (salaire et charges) pour 35 % et d'autre part en charges d'activité pour 28 % (et 27 % de report en fonds dédiés).

Le résultat d'exploitation présente un déficit (solde négatif) de -7 224€ qui sera pris sur la réserve (bilan) afin de diminuer les fonds propres de l'association. Mesure qui devrait être renouvelée puisque l'association n'a pas d'obligation de réserve.

Annexe

Enfin, l'annexe aux comptes annuels complète et commente l'information du bilan et du compte résultat avec les informations significatives concernant l'actif immobilisé et circulant ainsi que le passif, un état détaillé des créances, des capitaux propres et des dettes, les informations relatives aux opérations et engagements hors bilan et celles concernant les effectifs de l'association.

Comme le stipule le règlement n°99-01 et la loi du 23 mai 2006, nous présentons le cas échéant les informations suivantes :

- Les subventions de fonctionnement inscrites en fonds dédiés ;
- Les ressources provenant de la générosité du public inscrites en fonds dédiés ;
- Les legs et donations affectés inscrits en fonds dédiés ;
- Les contributions volontaires en nature ;
- Les engagements hors bilan ;
- S'il y a lieu, les informations relatives à la rémunération du dirigeant de l'association ou d'autres dirigeants et les honoraires du

commissaire aux comptes.

Concernant ce dernier point, qui a fait l'objet de débat à la suite de l'AG 2020, Frédéric Sultan à démissionné du cercle de gouvernance de l'association afin de lever tout doute sur le caractère non-lucratif de l'association.

Valorisation du travail bénévole

En raison du mode d'affiliation des membres à Remix (contribution en temps volontaire aux activités de l'association), et bien que les bailleurs publics refusent toute valorisation des contributions bénévoles, il est important de pouvoir afficher l'énergie collective dégagée au sein de Remix. Pour ce premier exercice, il n'a pas été possible de relever de manière précise ces contributions. Cette démarche n'a pu être proposée pour compléter les documents et rapports d'activité de l'année 2020. Le chantier reste ouvert.

Conclusion

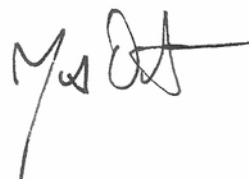
Le rapport financier reflète la santé financière d'une association en phase de démarrage, bénéficiant du soutien d'un bailleur principal (la FPH). La pérennité financière de l'association va dépendre de sa capacité à diversifier ses sources de financement engagée en 2021.

Paris, le Jeudi 25 novembre 2021

Signatures :



Alima El Bajnoui
Membre du cercle de gouvernance



Yves OTIS
Membre du cercle de gouvernance